



Conditions d'adhésion

Conditions d'adhésion comme membre à part entière, membre répertorié et membre privilégié

Tous les programmes qui font une demande d'adhésion à Langues Canada doivent soumettre ce qui suit :

- a) une demande d'adhésion à Langues Canada;
- b) deux (2) références de membres actuels de Langues Canada;
- c) un document de référence bancaire et un rapport de solvabilité approprié; ou une déclaration de solvabilité produite par un comptable agréé et basée sur des états financiers professionnels; ou encore, dans le cas d'un programme public, une déclaration de solvabilité émanant du responsable des finances de l'établissement;
- d) ces documents seront soumis au secrétariat de Langues Canada en vue de leur examen et de leur approbation;
- e) une fois ces conditions remplies, on demandera au programme d'amorcer le processus d'accréditation.

Sur réception d'un avis selon lequel l'accréditation a été conférée à tous les locaux, installations, succursales et exploitations supplémentaires (dont la fonction est principalement d'offrir une formation en anglais langue seconde ou étrangère ou en français langue seconde ou étrangère) dont le programme est le propriétaire ou l'exploitant ou avec lesquels il partage une marque commune, le programme sera accepté à titre de membre à part entière, de membre répertorié ou de membre privilégié et les membres du conseil ainsi que l'effectif en seront informés en conséquence.